

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

2022



Rapport d'activité

EDITO	3
FOCUS	4
EN BREF	5
TEMPS FORTS	6
MISSIONS et ORGANISATION	10
OBJECTIF 1	11
Gestion / SRGS, LES COULISSES TECHNIQUES / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	12
Gestion / CBPS : PÉRENNISATION ET RENOUVELLEMENT / OCCITANIE	13
Changement climatique/ LA SUITE D'INNOV'ILEX : GESTION DURABLE DU CHÊNE VERT/CORSE	14
Gestion des crises / INCENDIES : LE CNPF À L'ACTION DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE / NOUVELLE-AQUITAINE	15
Environnement / DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION FORESTIÈRE PRIVÉE / HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE	16
OBJECTIF 2	17
Recherche appliquée / LE PREMIER SÉMINAIRE DE R&D ENTRE LES PARTENAIRES IDF-CNPF, ONF ET INRAE/INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER	18
Recherche appliquée / RÉFÉRENTIEL FORÊT RÉGIONAL, EXPÉRIMENTATION PLURIPARTENARIALE / BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE	19
Recherche appliquée / CISYFE : CATALOGUE DES INITIATIVES SYLVICOLES FACE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	20
Recherche appliquée / FUTURFOREST : DÉCRYPTAGE D'UN PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI) / GRAND EST	21
OBJECTIF 3	22
Animation territoriale / NOUS AURONS « DU PEUPLIER POUR L'AVENIR » / ÎLE-DE-FRANCE - CENTRE VAL-DE-LOIRE	23
Animation territoriale / UN FINANCEMENT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION DÉDIÉ AU DOUGLAS (PEI) / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	24
OBJECTIFS 4 ET 5	25
Transformation numérique / LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CNPF / DIRECTION GÉNÉRALE	26
Communication interne / LES JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES : FORÊTS ET SOCIÉTÉ / DIRECTION GÉNÉRALE	27
BILAN FINANCIER ET BILAN SOCIAL	28
GOVERNANCE	29
ORGANIGRAMME	30

Certains dossiers (PEI) ont reçu une aide de l'Union Européenne.

Crédits photos :
 • Couverture ;
 Bernard Petit © CNPF
 • p. 2, p. 6 :
 Sylvain Gaudin © CNPF,
 Conception graphique :
 • Bleu Citron Vo
 • Sophie Saint-Jore © CNPF

ISSN : (en cours)

Imprimeur : COMPO72



Edito



La grêle puis les incendies catastrophiques de l'été 2022 resteront dans les mémoires et marquent en premier lieu le bilan d'activité du CNPF. C'est en effet aux équipes nombreuses qui se sont investies pour accompagner les SDIS, les DFCI et avant tout les propriétaires eux-mêmes que ce rapport doit être dédié. Pas une de nos régions n'a été épargnée par les conséquences directes ou indirectes de ces phénomènes dévastateurs.

“ Toujours prêt à relever les défis, l'orage passé ou le feu éteint, l'ensemble du personnel s'est à nouveau mobilisé pour conduire des réflexions d'avenir.

Toujours prêt à relever les défis, l'orage passé ou le feu éteint, l'ensemble du personnel s'est à nouveau mobilisé pour conduire des réflexions d'avenir : plans d'action, rapport sur la prévention incendie, participation aux nombreux groupes de travail autour du plan de relance et de France 2030, dans la lignée directe des Assises de la forêt et du bois qui avaient occupé le premier trimestre. La stratégie de renouvellement voulue par le Président de la République – 1 milliard d'arbres et 10 % de renouvellement en 10 ans – a donc été entendue pour une mise en route en 2023.

Le contrat d'objectifs et de performance, signé en mars 2022 par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'époque, et par la présidente du CNPF, entre parfaitement dans le cadre de ces ambitions soulevées par les événements estivaux. Il oriente l'Établissement vers toujours plus de gestion durable, de recherche & développement notamment en matière d'atténuation et d'adaptation climatique, mais également d'organisation interne et de communication.

2022 fut également l'année de la fin de rédaction de presque tous les schémas régionaux de gestion sylvicoles. Tout au long des mois, les documents ont ainsi été soumis aux remarques des membres des CRFB, aux administrations locales, aux parcs nationaux et régionaux, aux citoyens eux-mêmes lors des consultations du public, à l'Autorité Environnementale. Ce sont des échanges consciencieux et une véritable volonté de voir la forêt et les sylvicultures à l'aune de notre époque qui ont prévalu à la finalisation de ces documents de référence désormais déposés auprès des deux Ministères. Citons enfin l'arrivée le 1^{er} septembre 2022 de Roland de Lary à la direction de l'Établissement. Issu du CNPF Nouvelle-Aquitaine, il connaît parfaitement les enjeux forestiers en termes de gestion durable, de risques, de biodiversité et devra piloter le CNPF face aux défis que doivent relever les propriétaires, à leurs attentes et à celles de la société.



Directeur général
Roland de LARY



Présidente
Anne-Marie BAREAU

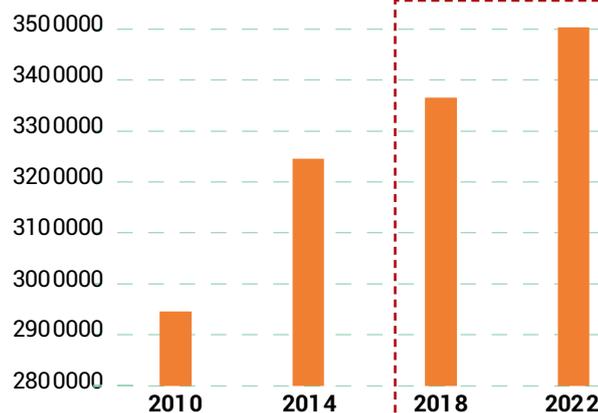
2022

Focus



Développer la gestion durable

PROGRESSION DES DGD DEPUIS 2010 (HECTARES)



ZOOM SUR LA PROGRESSION DES DGD DEPUIS 2018 (HECTARES)



On observe que la progression ralentit sur les dernières années, du fait de la baisse régulière des surfaces non couvertes par un DGD.

Préparer l'avenir avec les schémas régionaux de gestion sylvicoles (SRGS)

2016

- > PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (PNFB)

2019-2020

- > PROGRAMMES RÉGIONAUX DE LA FORÊT ET DU BOIS (PRFB)
- > CADRAGE NATIONAL DES SRGS PAR LE CNPF

2020-2022

- > RÉDACTION D'UN PROJET DE SRGS PAR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
- > CONCERTATION RÉGIONALE
- > ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
- > DÉLIBÉRATION DES CONSEILS DE CENTRE SUR LES PROJETS DE SRGS

2022

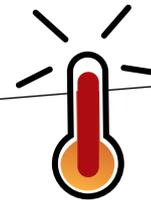
- > AVIS AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
- > MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DU PROJET DE SRGS ET MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
- > AVIS DES COMMISSIONS RÉGIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS (CRFB)
- > AVIS DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION (SELON AVIS CRFB ET PARCS NATURELS)
- > CONSULTATION DU PUBLIC
- > MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DU PROJET DE SRGS
- > TRANSMISSION AUX MINISTRES

2023-2024

- > AVIS DES MINISTRES
- > MODIFICATIONS ÉVENTUELLES SRGS
- > NOUVEAU PASSAGE EN CRFB (SI MODIFICATIONS) ET EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNPF
- > ARRÊTÉS MINISTÉRIELS FIXANT LES SRGS

Les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) sont définis par l'article D122-8 du Code forestier (en application de l'art. L 122-3) comme « l'exposé des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de bois et forêts », ainsi que « l'indication des essences recommandées, le cas échéant, par grand type de milieu ».

Élaborés en s'appuyant sur les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), les SRGS constituent la norme régionale de la gestion multifonctionnelle et durable des forêts privées à partir de laquelle sont agréés les documents de gestion durable. Chaque délégation mène ce travail de rédaction, avec un cadre général défini à l'échelle nationale par le CNPF.

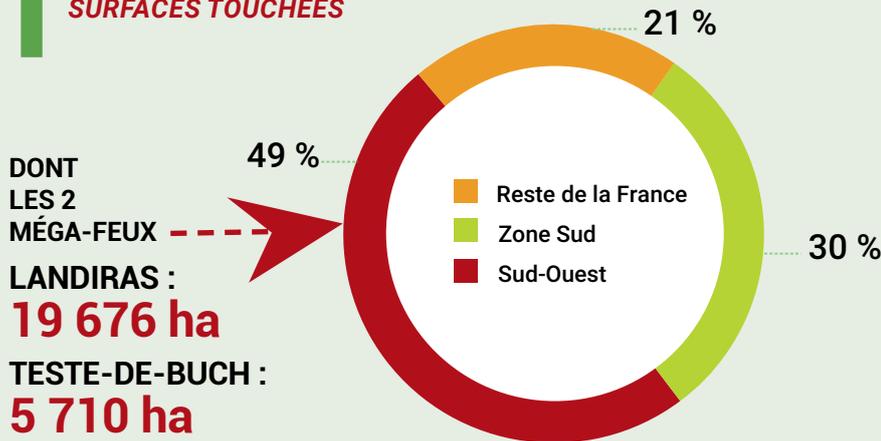


En bref

Les incendies en 2022

Bilan

RÉPARTITION DES SURFACES TOUCHÉES



4 000 PROPRIÉTAIRES PRIVÉS TOUCHÉS DONT PRÈS DE LA MOITIÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

DES RÉGIONS RÉGULIÈREMENT IMPACTÉES :

- NOUVELLE-AQUITAINE,
- PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
- AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RÉGIONS NOUVELLEMENT CONCERNÉES PAR DES SURFACES INCENDIÉES > 50 HA :

- BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE,
- BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ...

Causes

- **+ 90 % DES INCENDIES SONT D'ORIGINE HUMAINE.**
- **LA Foudre EST LA SEULE CAUSE NATURELLE DE DÉPARTS DE FEU.**

- **LOCALISATION DE DÉPARTS DE FEU : ± 100 m D'UNE HABITATION OU D'UNE ROUTE.**
- **60 % DES DÉPARTS DE FEU SONT LIÉS À DES IMPRUDENCES OU DES INCIVILITÉS.**

Actions préventives

Le feu ne connaît pas les limites de propriété ! Il faut donc réfléchir la prévention à l'échelle d'un massif forestier.

- **Informers les usagers des risques**
- **Au sein des forêts, des éclaircies peuvent diminuer la masse combustible ; inutile (et impossible) de débroussailler partout. Il peut être utile de se coordonner entre propriétaires privés et publics.**
- **Réfléchir les accès et les équipements (citernes...) de manière coordonnée.**
- **Aux abords des accès et des pistes DFCI, il faut mettre à distance les arbres et éviter la continuité végétale du haut vers le bas pour sécuriser les secours qui interviennent.**
- **Autour des habitations, il est indispensable d'appliquer les obligations légales de débroussaillage (OLD) pour protéger les maisons d'un feu approchant et limiter les risques de propagation vers la forêt en cas de départ accidentel autour d'une habitation.**

Actions de restauration



Télécharger la fiche récapitulatif les actions à mener suite à un incendie :

<https://bit.ly/fiche-post-incendie>

Que se passe-t-il après un incendie ? > demandez à Squirou !

<https://bit.ly/BD-post-incendie>



JANVIER/ FÉVRIER

ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

Le CNPF a participé aux Assises de la Forêt et du Bois aux côtés des acteurs de la filière pour redéfinir les contours d'une politique forestière nationale. Début 2022, à la clôture des Assises, il a été décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance pour pérenniser le dialogue avec les parties prenantes. Le CNPF, en tant qu'Établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées, saura jouer son rôle pour favoriser le dialogue autour des enjeux forestiers et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique.

SIGNATURE DE L'ACCORD CHÊNE

Un accord pour la filière Chêne a été signé le 17 février 2022 par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, et l'ensemble des représentants de la filière forêt-bois. L'accord-cadre porte notamment sur le développement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Il prévoit aussi le développement d'un label UE pour répondre aux difficultés d'approvisionnement des scieries de chêne. Ce label garantit que les bois vendus seront transformés sur le territoire de l'Union européenne, ce qui limite de fait les exportations sur de longues distances. Le CNPF participe au Comité de pilotage national et aux réunions des instances régionales.

DÉMARCHE QVT

Le CNPF a lancé début 2022 une démarche interne QVT (Qualité de vie au travail). Cette démarche, inscrite dans son Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 et dans son futur plan d'action, permet de développer de nouvelles façons de travailler et de communiquer au bénéfice de la qualité de vie au travail. La réflexion est portée par un comité de pilotage national et des groupes miroirs en région.



MARS/ARIL

LE CNPF AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le Salon international de l'Agriculture s'est tenu du 26 février au 6 mars 2022. Le CNPF est intervenu sur le stand de l'interprofession (France Bois Forêt et Fransylva), 100 % construit en bois français issu de forêts certifiées PEFC. Des ateliers ont été proposés : pour les adultes, un exposé pratique leur permettant de mieux comprendre les sols forestiers, et pour les enfants, une sensibilisation aux services rendus par la forêt française et le bois. Le CNPF était également présent sur le stand de l'ACTA (association des Instituts Techniques Agricoles) où l'application BIOCLIMSOL a reçu le Prix spécial du public.

SIGNATURE DU COP DU CNPF

Le CNPF a signé le 4 mars 2022 au Salon de l'Agriculture son Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026 avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie. Ce document vient réaffirmer l'importance du rôle et des missions du CNPF, à un moment où la forêt et la filière bois font face à de nombreux défis liés au changement climatique.



Samuel Six © CNPF

LE CNPF AU FORUM DE L'ALTERNANCE

Le CNPF a participé à la 27^e édition du Forum de l'alternance les 20 et 21 avril 2022 sur le stand du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, pour promouvoir ses métiers et proposer aux apprentis des missions qui couvrent l'arbre des compétences du CNPF, que ce soit les métiers de terrain ou les fonctions support (RH, comptabilité - finances, communication, informatique, géomatique, etc.).



MAI/JUIN

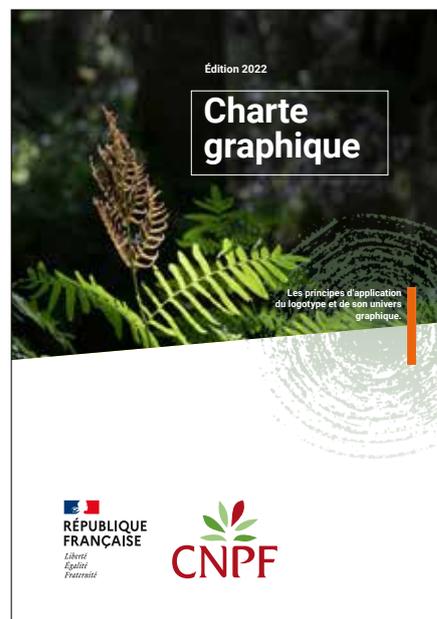


REFONTE DES SITES INTERNET DU CNPF

En mai 2022, le CNPF a mis en ligne les nouvelles versions de ses sites Internet. Ce chantier a demandé la coordination des équipes du SDN (Service du développement numérique), de la communication et les correspondants régionaux. La refonte du site national et les nouveaux sites intègrent la charte graphique de l'État et la nouvelle charte graphique du CNPF.

DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE DU CNPF

À l'occasion de la signature avec l'État du nouveau Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026, le CNPF a souhaité moderniser sa charte graphique et la mettre en conformité avec celle de l'État. Le CNPF a retravaillé le graphisme de son logo, de sa devise « à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain » et de ses documents de communication (cartes de visite, papier à entête, diaporamas, etc.). La nouvelle charte graphique donne ainsi une identité visuelle cohérente à l'ensemble de ses productions.



Devises

La base ligne peut-être utilisée horizontalement ou basculée avec un angle montant de 5°, en rouge (ou en blanc, si le fond le nécessite).

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Le symbole

Le symbole doit être utilisé principalement en quadri ou rouge ou blanc, avec la feuille rouge.

Utilisation préférée:

Version utilisable de manière exceptionnelle:

11

Applications sur les éléments institutionnels

Rapport ou brochure technique

Titre « en couleurs vives accroche pour titre.

Blais de 5°

6 mm, 12,5 mm, 6 mm

Titre dossier Roboto Black 22 pts

Bloc de couleur vive avec un blais (5°) en bas

Éléments d'accompagnement en couleurs douces

Partenaires, Financiers

Couverture de rapport

Positionnement des logos valable pour la couverture et les pages intérieures en format portrait.

24

Plaquette institutionnelle / Catalogue des publications

Catalogue de formations

Plaquette

Catalogue des Publications

- Utilisation de photos libres
- Couleur vive de couleur vive
- Police sans
- Section dans le couloir de page
- Mélange en blanc

Catalogue des Formations

- Utilisation de photos avec présence humaine
- Couleur vive de couleur vive de la charte
- Police formation
- Couloir dans le couloir de page
- Mélange en blanc

27



JUILLET/AOÛT

INCENDIES RECORD EN 2022 AVEC 71 000 HECTARES DE FORÊTS BRÛLÉES

En juillet et août 2022, plusieurs incendies ont surpris par leur ampleur. Les régions les plus touchées ont été la Gironde (33 000 ha), la zone méditerranéenne (16 000 ha), mais aussi la Bretagne (4 000 ha). La surface brûlée en 2022 est huit fois supérieure à la moyenne de ces dernières années. Les équipes du CNPF se sont mises à la disposition des services de DFCI et des SDIS. Elles ont aussi tenu des réunions locales d'information.

Le CNPF a un rôle central de prévention du risque incendie par son implantation dans les territoires et ses compétences en gestion forestière multifonctionnelle, étape indispensable pour la prévention contre l'incendie.



Bernard Petit © CNPF

SEPTEMBRE/OCTOBRE

NOMINATION DE ROLAND DE LARY EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CNPF

Le 26 septembre, Roland de Lary a été nommé Directeur général par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, sur proposition du Conseil d'Administration du CNPF. Il succède à Claire Hubert. Il connaît bien le CNPF pour en avoir dirigé la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine et son Service d'utilité forestière dédié au carbone (C+FOR Forêt et carbone) durant 6 ans.



Luc-Olivier Delebecque © CNPF

Ses précédentes expériences dans des coopératives forestières et en Chambre de commerce et d'industrie lui ont apporté une vision d'ensemble de la filière forêt-bois.

JOURNÉES NATIONALES DES GROUPES DE PROGRÈS EN GRAND EST

Le CNPF coordonne le réseau national des « Groupes de progrès » (CETEF, GDF...). Ces associations locales regroupent les propriétaires forestiers qui souhaitent améliorer leurs pratiques sylvicoles et mener une gestion forestière plus dynamique. En 2022, les journées nationales des « Groupes de progrès » ont eu lieu en Grand Est, dans l'Argonne, sur le thème du renouvellement des peuplements touchés par les scolytes.

Ces journées ont permis d'étudier l'impact de la crise sanitaire en Grand Est, les méthodes de reconstitution post-scolyte et les stratégies de reconstitution après crise sanitaire, avec notamment des tests de nouvelles essences ou provenances pour anticiper le changement climatique.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE



DUODAY

Le 22 novembre, le CNPF a participé au DuoDay (temps fort de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) en mettant en ligne plusieurs offres destinées aux personnes en situation de handicap. Le principe consiste à composer un duo avec un collaborateur d'une entreprise, pour une immersion dans son quotidien professionnel durant une journée. Au final quatre « Duos » ont été constitués au CNPF : avec un technicien forestier, deux agents administratifs et un assistant informatique.

ÉLECTION DU CSA AU CNPF

Le CNPF a organisé des élections visant à déterminer la nouvelle représentativité syndicale au sein de l'Établissement. Elles ont conduit à la mise en place du Comité Social d'Administration, qui remplace le comité technique (CT) et le comité hygiène et sécurité (CHSCT) depuis la loi de transformation de la fonction publique.

Les élections, réalisées pour la première fois par vote électronique, se sont bien déroulées, et le taux de participation de plus de 70 % témoigne de l'intérêt que portent les agents au maintien d'un dialogue social constructif au sein de l'Établissement.

WEBINAIRE SUR L'INCENDIE AVEC L'ONF

Le CNPF a été invité à participer à la conférence en ligne organisée par l'ONF sur le thème « La prévention des incendies face au réchauffement climatique ». Christophe Barbe, directeur des délégations Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse du CNPF, et Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'ONF, étaient présents en plateau pour répondre en direct aux questions des spectateurs. Plus de 600 personnes ont participé à cet événement, organisé le 8 décembre 2022 à l'occasion de la Journée mondiale du Climat. Il est possible de revoir la vidéo de ces échanges :

<https://www.cnpf.fr/actualites/replay-la-prevention-des-incendies-face-au-rechauffement-climatique>



Camille Loudun © CNPF

Le CNPF est l'Établissement public de l'État à caractère administratif au service des propriétaires forestiers (3,3 millions de propriétaires forestiers, 12,6 millions d'hectares, soit environ 23 % du territoire). Il a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées ; le code forestier lui a confié trois missions particulières :

ORIENTER LA GESTION

En élaborant les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), ainsi que les codes des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS+) des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion (PSG) établis par les propriétaires, obligatoires à partir de 25 ha, ou volontaires à partir de 10 ha, pour leurs forêts, ainsi que les règlements types de gestion (RTG), établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

CONSEILLER ET FORMER

En vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers, en vue de favoriser la mobilisation des bois.

REGROUPER

En développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières, dans l'objectif de mobiliser plus. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain. En exerçant ces missions, le CNPF réalise également des missions d'intérêt général de surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire et encore de prévention des risques.



Oliver Martineau © CNPF



Il est administré par un Conseil d'administration constitué très majoritairement de représentants des propriétaires forestiers, élus par les Conseils des délégations régionales du CNPF. Ces derniers sont eux-mêmes composés aussi très majoritairement de représentants élus tous les 6 ans par les propriétaires forestiers et leurs organisations représentatives.

Son organisation, métropolitaine, est la suivante :

- au niveau national, la Direction générale pilote l'Établissement et assure, en étroite relation avec le président du CA, la relation avec la tutelle. Ses services veillent à la bonne allocation des moyens, à l'optimisation et à la dynamique d'évolution de fonctionnement pour les aspects « métiers » comptables et financiers, ressources humaines, communication et informatique ;
- un niveau régional ou interrégional, les 10 délégations, au plus près des territoires pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local, participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités et être partie prenante de la filière forêt-bois. Leur Conseil de Centre est directement chargé par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondants ;
- un service Recherche & Développement et de valorisation des résultats, l'Institut pour le Développement Forestier, qui répond aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique, en développant des outils de diagnostic et d'aide à la décision dans les domaines de la biodiversité, de l'état sanitaire des forêts et de leur sensibilité aux changements climatiques ;
- un service spécialisé C+For Forêt et Carbone, dédié à la séquestration du carbone en forêt : développement de méthodes et de projets forestiers pour le Label Bas Carbone, maillon sécurisant les relations entre les entreprises souhaitant compenser volontairement leurs émissions de CO₂ et les projets en forêt privée.



1

“ Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l’élaboration du cadre et de l’agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées ”

**GESTION
CHANGEMENT CLIMATIQUE
GESTION DES CRISES
ENVIRONNEMENT
ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE**



SRGS, LES COULISSES TECHNIQUES

RENCONTRE AVEC **MARIE GAUTIER**,
INGÉNIEURE CHARGÉE
DES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE
AU **CNPF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



Joël Perrin © CNPF

EN QUOI CONSISTE VOTRE MÉTIER ET NOTAMMENT VOTRE RÔLE DANS LA RÉDACTION DU NOUVEAU SRGS ?

Je suis responsable de deux départements (Alpes-Maritimes et Var) et des documents de gestion durable à l'échelle de la région. Concernant les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) qui cadrent l'agrément de ces DGD, j'ai d'abord participé au groupe de travail chargé de construire un cadre de rédaction commun au niveau national. La rédaction de la première partie du document, dédiée au contexte, a ensuite été confiée à Camille Stouff, chargée de mission. Pour la deuxième partie, consacrée aux itinéraires de gestion, nous avons organisé des groupes de travail en interne puis des réunions de concertation externes. Le travail a véritablement été collectif et j'ai partagé la mission de « tenir la plume » avec ma collègue Pauline Marty, spécialiste environnement.

“ **Les discussions avec les partenaires ont été constructives** ”

QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL POUR CE SRGS ?

Le premier travail, en interne, consistait à analyser les références techniques locales issues des gestions et expérimentations mises en œuvre depuis plusieurs années, ainsi que les éléments bibliographiques. Plusieurs échanges sur le terrain nous ont permis d'ajuster les données chiffrées (taux de prélèvement, âge et diamètre d'exploitabilité, rotation...) et d'intégrer des spécificités locales (régénération du mélèze, gestion du hêtre en taillis dans un contexte de changement climatique). Cette première base consolidée, nous avons proposé des tournées terrain à nos élus du CNPF, afin que le SRGS ait pour eux un visage plus concret.

Nous avons rencontré également des partenaires sur le terrain pour affiner certains aspects. L'ensemble des partenaires a pu réagir sur des versions de travail et deux réunions de concertation ont permis de discuter des règles principales. Leurs nombreux retours ont enrichi le document.

Nous avons eu également la chance de tester, dans la mise en œuvre d'une opération sylvicole, une mesure proposée dans notre futur SRGS pour minimiser l'impact des coupes rases : la conservation de bouquets « réservoirs » de biodiversité.

QUE VOUS A APPORTÉ CETTE MISSION ?

Cette mission a pu être source de stress, entre nos missions habituelles déjà très prenantes et ce travail poussé de rédaction et de concertation. Toutefois, je l'ai trouvé très enrichissant. Au niveau de notre équipe régionale, nous avons saisi cette occasion pour avoir des débats techniques de fond, réorienter nos placettes expérimentales, réfléchir à des placettes de démonstration... Nous avons souhaité produire un document qui ne passe pas à côté des enjeux climatiques et avons réellement réfléchi à assurer une résilience maximale aux peuplements. Les discussions avec les partenaires ont été constructives. Chacun a salué le fait que nous ayons recherché un compromis : permettre la production d'une ressource renouvelable tout en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques exacerbés dans notre région.

Ce travail va se poursuivre puisque le plus important reste à venir : vulgariser pour rendre accessible ce document pour sa mise en œuvre dans la gestion des propriétaires. Nous associerons à ce travail l'ensemble des partenaires qui le souhaitent ; plusieurs d'entre eux se sont déjà portés volontaires.



CBPS : PÉRENNISATION ET RENOUVELLEMENT

AU CNPF OCCITANIE



La Loi « Climat et résilience » d'août 2021 a permis de pérenniser le code des bonnes pratiques sylvicoles avec un programme de coupe (CBPS+). C'est une bonne nouvelle pour les propriétaires forestiers sans obligation de plan simple de gestion (PSG) et intéressés par le fait de formaliser leur projet de gestion forestière et de disposer d'une présomption de garantie de gestion durable.

LA PROMOTION DES « CBPS + »

L'utilité de compléter l'adhésion au CBPS par un programme de coupes et travaux (CBPS+), permettant de décliner de manière opérationnelle les principes généraux de sylviculture du CBPS lui-même, est apparue rapidement évidente. Aussi, bien avant que ce complément ne devienne progressivement obligatoire à partir de 2021, le CNPF Occitanie s'était résolument orienté vers la promotion de ces documents de gestion. En fonction du contexte départemental, plusieurs actions ont été engagées ces dernières années :

- ➔ après une visite conseil, proposer aux propriétaires concernés de traduire le compte-rendu de la visite sous la forme d'un « CBPS+ » ;
- ➔ proposer aux propriétaires, dont l'adhésion au CBPS (valable 10 ans) arrivait à expiration, un bilan technique et les inciter à renouveler leur adhésion sous la forme d'un « CBPS+ » ;
- ➔ proposer une visite à mi-parcours aux propriétaires de forêts dotées d'un CBPS et les inciter, à cette occasion, à le compléter avec un programme d'interventions.

UNE SECONDE JEUNESSE

Une érosion du nombre et de la surface de forêts dotées de CBPS était attendue, en raison de l'expiration des nombreuses adhésions réalisées après la tempête Klaus de 2009, par des propriétaires sinistrés souhaitant accéder aux aides à la reconstitution. Toutefois, le phénomène a été largement atténué par des renouvellements ou de nouvelles adhésions. Suite au maintien du CBPS obtenu en 2021 et sous l'impulsion d'actions d'animations territoriales dynamiques (dans le Lot notamment), le dispositif connaît même une seconde jeunesse : les surfaces adhérentes dans l'année progressent ainsi de 54 % entre 2021 et 2022. Un

volontarisme payant puisque les surfaces dotées de CBPS n'ont, au final, diminué que de 381 ha ces six dernières années, tandis que la part des CBPS avec programme des coupes et travaux est passée de 11 à 58 %.

DE NOUVELLES ACTIONS SONT À PRÉVOIR !

Août 2023 sonne la fin de la présomption de garantie de gestion durable pour les adhérents au CBPS n'ayant pas présenté au CNPF de programmes de coupes et travaux. Les propriétaires concernés seront donc incités en début d'année à combler ce manque. Le CBPS devra, par ailleurs, faire l'objet d'une nécessaire adaptation pour assurer sa conformité avec le futur schéma régional de gestion sylvicole d'Occitanie en cours d'élaboration. Autant de matière pour « nourrir » le plan d'actions du nouveau Contrat d'objectifs et de performance du CNPF !



LA SUITE D'INNOV'ILEX : GESTION DURABLE DU CHÊNE VERT

AU **CNPF CORSE**



Après le projet INNOV'ILEX, le CNPF Corse a souhaité maintenir la dynamique d'animation et d'acquisition de données sur la yeuseraie corse (peuplement de chênes verts ou yeuses). C'est dans le cadre de conventions avec la DRAAF de Corse et la Région qu'il a continué en 2022 à s'interroger sur les réponses possibles que pourrait apporter l'éclaircie de taillis aux enjeux forestiers régionaux.

L'ÉCLAIRCIE DES TAILLIS

Par l'éclaircie de taillis, le forestier pourrait répondre aux problématiques posées par le changement climatique en optimisant l'utilisation de l'eau, améliorant ainsi la résistance des arbres lors d'épisodes de fortes sécheresses, comme l'a démontré le CEFE-CNRS de Montpellier dans ses expérimentations.

L'éclaircie, basée sur la sélection de tiges d'avenir sélectionnées sur des stations de bonne fertilité (au regard de critères définis par l'unité BioWooEB du CIRAD), permettrait aussi d'accompagner les volontés locales dans la construction d'une filière bois d'œuvre pour le chêne vert. Le CNPF Corse a organisé fin novembre un séminaire à l'Université de Corse afin d'envisager les perspectives d'avenir proche avec les acteurs de la filière sur cette thématique.

Dans un contexte régional où près du tiers des forêts privées est déclaré aux aides de la PAC, la structuration du sylvopastoralisme est un enjeu fort pour la gestion durable des yeuseraies. Éclaircir les taillis de chêne vert, dans le respect des itinéraires forestiers, permettrait d'améliorer aussi les ressources pastorales (glands, strate herbacée, etc.). Le CNPF Corse et l'ONF travaillent avec les acteurs pastoraux au sein d'un groupe technique régional pour établir des itinéraires sylvopastoraux adaptés au contexte et aux problématiques corses.

UN PREMIER CHANTIER EXPÉRIMENTAL AVEC L'ASLGF CAPANNA LIANESA

Le CNPF Corse, pour considérer les enjeux, a mis en place un chantier expérimental : 1 hectare d'éclaircie (avec témoin sur station fertile), avec un prélèvement de 30 % du volume soit 70 m³/hectare, sur un taillis dans les propriétés de l'ASLGF Capanna Lianesa à Foce (Corse-du-Sud). L'éclaircie s'est faite au profit de tiges d'avenir qui seront suivies tous les 5 ans (accroissement, qualité sanitaire, développement du houppier, etc.). Un dispositif de suivi annuel de la glandée a été installé, en partenariat avec le lycée agricole et forestier de Sartène et le Syndicat Salameria Corsa (AOC Charcuterie).



Sylvain Gaudin © CNPF



INCENDIES : LE CNPF À L'ACTION DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE

AU CNPF NOUVELLE-AQUITAINE



La Nouvelle-Aquitaine, très touchée par les grêles du printemps 2022 (20 000 ha détruits en Dordogne), a aussi souffert des incendies de l'été, notamment en Gironde (33 000 ha brûlés). Si les services DFCI et pompiers ont été sur le pont, le CNPF Nouvelle-Aquitaine s'est aussi mobilisé dans l'ombre.

SUR LE TERRAIN – CAS DU FEU DE LANDIRAS

L'action du CNPF a commencé mi-juillet par un appui à la Fédération Girondine de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) :

- ➔ Contacts avec les entreprises proposant des moyens matériels et humains pour créer les pare-feux, dans l'objectif de défendre le massif et de créer des zones d'appui pour la lutte active. Machines d'abattage, de débardage, de broyage, cuves d'eau pour arroser le matériel en surchauffe, appui logistique, ont nécessité une coordination jour et nuit.
- ➔ Encadrement de ces entreprises sur le terrain.
- ➔ Mise à jours des données « avancement des travaux », en lien avec la création des pare-feux : géolocalisation des travaux avec « Mobigip », l'outil pour smartphone du GIP AtGeRi, rédaction d'un état de réalisation des travaux, avec photos, contacts avec le QG de la DFCI.
- ➔ Les agents CNPF de Gironde et du Massif des Landes de Gascogne étaient en première ligne, mais la solidarité entre les massifs a fonctionné. En pleine période de congés, plus de 33 techniciens et ingénieurs de tous les départements de Nouvelle-Aquitaine ont répondu à la sollicitation pour venir en appui de l'équipe de Gironde. Neuf personnes sont intervenues à cette date en appui de la Fédération Girondine de DFCI et en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois investis dans la lutte contre cet incendie.

AU BUREAU

Le CNPF s'est appuyé sur son expérience acquise lors des précédentes crises pour développer une veille et anticiper les conséquences en cohérence avec le Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, le GIP AtGeRi et les services de DFCI : scolytes, préservation du foncier forestier, vulnérabilité, biodiversité, carbone... Les agents du CNPF ont suivi la progression des feux depuis le siège et ont identifié les propriétés touchées afin de commencer un inventaire des dégâts : contour des propriétés, surfaces, essences, âges, structures. Le but était de pouvoir apporter rapidement des

premiers éléments de quantification pour envisager un plan de reconstruction avant de pouvoir accompagner les propriétaires sur le terrain. Dans le bilan de ces incendies, les préjudices environnementaux n'ont pas été oubliés : déstockage de carbone, atteinte à la biodiversité, conséquence durable sur l'enneigement et donc le microclimat, par exemple. Il a également fallu gérer les nombreuses sollicitations : propriétaires inquiets, exploitants, journalistes. Ces derniers ont été informés avec les éléments de contexte puis aiguillés, concernant l'avancée des sinistres, vers le Président du CNPF Nouvelle-Aquitaine ou les équipes de la DFCI Nouvelle Aquitaine.

Après la lutte, il a été nécessaire de gérer la suite de la gestion avec le traitement, sous quinzaine, des demandes de coupes d'urgence. Les services administratifs n'ont donc pas été épargnés par le surcroît d'activité engendré par les incendies.

UNE ÉQUIPE AUX CÔTÉS DES PROPRIÉTAIRES

Le CNPF Nouvelle Aquitaine a pu compter sur une équipe soudée, disponible, efficace, prête à apporter un appui technique dans des conditions de crise. Une équipe elle-même soutenue par tout le CNPF.



Bernard Petit © CNPF



DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION FORESTIÈRE PRIVÉE

RENCONTRE AVEC **TESS DE BACKER**,
INGÉNIEURE CHARGÉE DE MISSION « BIODIVERSITÉ »

AU **CNPF HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE**



© Nina de Backer

POUVEZ-VOUS RAPPELER BRIÈVEMENT VOTRE PARCOURS ?

Issue de la formation ingénieur agronome avec spécialisation forestière, j'ai intégré l'équipe du CNPF Hauts-de-France-Normandie dès la fin de mon stage de fin d'études en 2019. Toutes les étapes franchies jusqu'à mon poste actuel ont eu pour ligne de mire de mieux appréhender les enjeux liés à la forêt – en particulier écologiques – pour favoriser leur conciliation avec les attentes de la multitude d'acteurs qui dépendent de cet écosystème si riche.

EN QUOI FAVORISER LA BIODIVERSITÉ EST UNE ACTION IMPORTANTE DANS VOTRE RÉGION ?

La biodiversité, quand on revient à son origine étymologique, signifie « la diversité du vivant ». Par conséquent, toute forêt dispose d'une biodiversité propre, plus ou moins riche. Charge au forestier de valoriser ce patrimoine existant, de le maintenir et de l'améliorer. Les études prouvent qu'un milieu en bonne santé favorise la productivité des arbres et leur résilience. Les forêts disposent naturellement d'auxiliaires régulateurs, d'organismes catalyseurs de la dégradation de la matière et de systèmes performants de stockage de carbone : c'est un service clé en main pour les propriétaires !

“ C'est un service clé en main pour les propriétaires ! ”

SUR QUELS OUTILS VOUS APPUYEZ-VOUS ?

Le principal levier de la prise en compte de la biodiversité est l'apport de connaissances, vulgarisées ou non, sur l'importance de l'environnement vivant des arbres dans la gestion courante. On préserve mieux ce que l'on connaît ! Réunions et conseils sur le terrain permettent d'apporter des éléments, avec le constat positif que les propriétaires ont déjà une connaissance poussée de

leurs forêts et des espèces qui y sont liées : ils ont conscience de cette richesse. Il suffit alors de soutenir des orientations de gestion favorables au maintien de cette richesse. En Hauts-de-France, nous nous appuyons notamment sur l'IBP (Indice de biodiversité potentielle) pour démontrer que la gestion actuelle des forêts privées présente déjà souvent un bon potentiel d'accueil de la biodiversité. Nous répondons également aux questions plus spécifiques d'expérimentation ayant pour thème la biodiversité, avec, par exemple, l'installation de nichoirs à mésanges en forêt pour en étudier l'éventuel impact sur les populations de chenilles processionnaires du chêne.

À TITRE PERSONNEL, QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE POUR DÉVELOPPER CE CHALLENGE ?

Tout d'abord, une appétence personnelle pour l'ensemble des espèces qui vivent grâce aux forêts. Au CNPF, nous avons le privilège de pouvoir travailler dans des milieux riches en biodiversité. Pour en profiter, il faut les préserver. Il faut également savoir faire preuve de diplomatie car les objectifs économiques, écologiques et sociaux du monde forestier et la pluralité des perceptions sont loin d'être faciles à concilier. Mais c'est justement cela qui rend le métier aussi important et intéressant. Enfin, face au changement climatique, je vois la diversité des forêts privées comme une aide précieuse capable de favoriser la résilience des écosystèmes. La capacité naturelle de réaction des forêts aux bouleversements climatiques est considérable.

À nous d'en prendre toute la mesure pour ajuster nos actions, conserver l'intégrité des écosystèmes tout en répondant aux besoins de la filière et préparer l'adaptation des forêts, sans toutefois anticiper trop vite des conséquences qui ne seraient pas encore vérifiées.



2

“ *Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation* ”

RECHERCHE APPLIQUÉE
POLITIQUES PUBLIQUES

2

Recherche appliquée

LE PREMIER SÉMINAIRE DE R&D ENTRE
LES PARTENAIRES IDF-CNPF, ONF ET INRAE

À L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER



Dans le cadre des conventions cadres INRAE-ONF-CNPF, le premier séminaire de recherche et développement rassemblant tous ces organismes a eu lieu les 28 et 29 juin 2022 à Orléans. Chercheurs et personnels en R&D étaient conviés à partager les enjeux actualisés d'une gestion forestière qui se doit d'être à la fois réactive mais aussi anticipatrice face aux changements en cours. Ils étaient également invités à partager l'état des connaissances sur les sujets d'intérêt et les retours d'expérience disponibles, pour mieux réfléchir ensemble aux besoins prioritaires en R&D. Ce fut un succès avec la participation de nombreux agents dont, pour le CNPF, des agents de l'IDF et des délégations régionales.

PREMIER SÉMINAIRE D'UNE LONGUE SÉRIE

Cet évènement, premier d'une longue série, était dédié à la diversification des sylvicultures comme facteur de résilience et d'adaptation au changement climatique. Ce sujet a été ciblé pour identifier les besoins et imaginer les nouvelles solutions de sylviculture - à évaluer et/ou à mettre en œuvre - pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Il a été proposé de définir en quoi cette diversification des peuplements et des sylvicultures pouvait être un facteur de résilience et d'adaptation des forêts en tenant compte des connaissances actuelles sur le changement climatique. L'enjeu premier était de développer les échanges entre les organismes et de renforcer les collaborations déjà existantes sur ce sujet. Ce séminaire a pris place dans un contexte de fortes incertitudes sur la vitesse et l'ampleur du changement climatique, de déploiement de stratégies multi-acteurs pour l'adaptation des forêts et leur rôle dans l'atténuation de ce changement. Cela suscite auprès des forestiers de multiples interrogations sur la gestion et les trajectoires sylvicoles à privilégier, afin de concilier les enjeux de production de bois, de durabilité de l'écosystème, d'accueil de la biodiversité et de séquestration du carbone.

DES CONTENUS CIBLÉS SUR LES SOLUTIONS
ADAPTATIVES

Plusieurs communications ont été proposées au cours de ce séminaire sur :

- ➔ la stratégie, l'état des lieux et les questionnements en matière de sylviculture et d'adaptation au changement climatique en forêt privée et publique ;

- ➔ l'infrastructure de recherche IN-SYLVA fédérant les dispositifs de recherche des établissements travaillant sur la gestion forestière, pour en mutualiser les services (<https://www6.inrae.fr/in-sylva-france/>) ;
- ➔ les trajectoires d'adaptation et les façons d'accompagner la transition.

Une visite de terrain d'une demi-journée en forêt de Marchenoir (privée) et Citeaux (publique) a permis de discuter concrètement autour de la démarche expérimentale, des sylvicultures régulière et irrégulière ou encore du mélange d'essences. Des ateliers ont été organisés pour définir les axes prioritaires de travail partenarial pour les années à venir. Au total, 6 axes ont été identifiés :

1. les mélanges d'essences et de ressources génétiques pour l'adaptation,
2. la gestion du capital sur pied,
3. la prise en compte de la gestion de la diversité génétique en sylviculture,
4. les démarches de modélisation pour l'aide à la décision,
5. les sciences et techniques participatives,
6. l'évaluation multicritère dans un cadre de gestion multifonctionnelle des forêts.

Ce séminaire a permis de créer et/ou de renforcer les liens entre les chercheurs et ingénieurs/techniciens de R&D des organismes partenaires. Cette dynamique de travail en synergie a été saluée en tant que levier permettant à la R&D de se renforcer face à l'urgence climatique et à la nécessité de trouver des solutions adaptatives pour les forêts de demain.



RÉFÉRENTIEL FORÊT RÉGIONAL, EXPÉRIMENTATION PLURI-PARTENARIALE

AU CNPF BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE



La température moyenne annuelle en Bretagne a augmenté de + 1° C entre les périodes 1959-1988 et 1989-2018. Le stress hydrique et les pathogènes ou ravageurs, favorisés par ces conditions, sont de plus en plus fréquents. Une adaptation de la gestion forestière a déjà commencé, avec notamment le test de nouvelles essences potentiellement plus adaptées à l'avenir en Bretagne.

140 PLACETTES SUIVIES RÉGULIÈREMENT

Le Référentiel Forestier Régional (RFR) est un réseau breton qui réunit les partenaires forestiers autour de l'expérimentation (CNPF Bretagne Pays-de-la-Loire, ONF, Chambre d'Agriculture et groupes de progrès). Ce sont, chaque année, une soixantaine de placettes expérimentales qui sont mesurées ou créées dans ce cadre, grâce aux financements de l'Etat et de la Région. En 2022, 10 placettes mesurées ont concerné l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Il s'agit principalement d'arboreta ou de tests de comportement de nouvelles essences et provenances potentiellement plus adaptées au climat futur. Certains dispositifs permettent par ailleurs d'expérimenter d'autres types de sylviculture : plantation en enrichissement dans des trouées d'essences plus résistantes à la sécheresse, plantations en mélange...

CERTAINES ESSENCES FORESTIÈRES DONNENT DÉJÀ DE BONS RÉSULTATS

Les arboreta ont été installés en 2011 dans le cadre du projet Reinforce (Réseau INFrastructure de recherche pour le suivi et l'adaptation des FORêts au Changement climatiqueE). Ils concernent une quarantaine d'essences ou provenances forestières. Ils ont fait l'objet de mesures en 2022 dans le cadre du RFR et d'un bilan de croissance à dix ans, effectué par l'IDF. Ce dernier met en évidence les essences suivantes, qui présentent un très bon taux de survie et une croissance intéressante :

- ➔ Feuillus : Bouleau verruqueux, Eucalyptus gundal et certaines provenances de Chêne-liège et de Robinier faux-acacia ;
- ➔ Résineux : certaines provenances de Pin laricio, Pin à l'encens et Pin maritime ; Mélèzes d'Europe et hybride.



Les placettes du réseau breton, selon leur principale thématique de suivi.



CISYFE : CATALOGUE DES INITIATIVES SYLVICOLES FACE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

AU CNPF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

De récentes initiatives sylvicoles visant l'adaptation des peuplements aux changements climatiques parsèment nos territoires : enrichissement, mise en régénération naturelle, irrégularisation, reboisement avec des essences originales. Certaines ne poursuivaient pas initialement cet objectif mais s'avèrent avoir un effet positif en la matière. Ces initiatives, quel que soit leur résultat, méritent d'être connues afin d'inspirer les futurs travaux et recommandations aux propriétaires forestiers privés. C'est à partir de cette réflexion que le CNPF AURA et l'ONF se sont engagés, pour une durée de 3 ans (2022-2024), dans un partenariat sur la thématique de la sylviculture adaptative, avec le soutien financier de la DRAAF AURA.

2022 : CRÉATION DU CATALOGUE DU PROGRAMME CISYFE

Ce clin d'œil au mythe de Sisyphe renvoie à la nécessité, dans le cadre d'une sylviculture adaptative et d'un environnement changeant, de reconsidérer en permanence nos diagnostics et la pertinence de nos actions, comme ce héros condamné à perpétuellement se remettre au travail, en poussant une pierre au sommet d'une montagne, d'où elle finit toujours par retomber.

Cinq secteurs de travail à priorité forte (couple « essence à enjeu/ contexte pédoclimatique ») ont été identifiés, sur lesquels la méthode suivante a été appliquée :

- ➔ Lancement d'un recensement des parcelles ayant déjà bénéficié d'une initiative d'adaptation de leur sylviculture, que ce soit en peuplement dépérissant ou non. Les interventions sylvicoles recherchées sont prioritairement des enrichissements, des modalités d'éclaircies, de la régénération naturelle. Les interventions doivent adapter le peuplement aux changements climatiques, qu'elles aient été ou non réalisées dans cet objectif. Ce recensement a été réalisé grâce à des enquêtes : interne au CNPF et externe avec les gestionnaires professionnels, DDT, présidents des groupements de sylviculteurs, CETEF, FRANSYLVA, associations de protection de la nature.

- ➔ Prise de mesures de terrain à partir d'un protocole spécifique, commun entre les établissements pour certaines des parcelles identifiées. Ce protocole regroupe des notions de station, de caractérisation de la structure du peuplement, de la régénération et de relevés IBP (Indice de biodiversité potentielle). Il prend également en compte les attentes pour la saisie ultérieure des outils ForEval, Bioclimsol et ClimEssences.

LES RÉSULTATS

Fin 2022, environ 150 sites avaient été recensés. Les premières mesures de terrain sont encourageantes et mettent en lumière des initiatives très pertinentes, sources d'« inspiration sylvicole ». Le catalogue reprenant l'intégralité des observations techniques réalisées sur le terrain en 2022 (privé-public) sera diffusé en fin de premier trimestre 2023. En 2023, le programme se poursuivra en partie avec des réunions à caractère professionnel entre le CNPF, l'ONF, les gestionnaires privés, les services de l'État (DDT, DRAAF), etc. Elles auront lieu dans les secteurs prioritaires pour échanger sur ces travaux et observations, ou discuter de la pertinence de telle ou telle initiative. Par la suite, une phase d'expérimentation est également prévue pour tenter de répliquer les initiatives les plus pertinentes, comparer la réaction des peuplements et proposer des recommandations de gestion sylvicole dans les secteurs fortement touchés par le changement climatique.



FUTURFOREST : DÉCRYPTAGE D'UN PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI)

AU CNPF GRAND EST

Le partenariat FuturForEst est axé sur la connaissance et l'introduction expérimentale de « nouvelles » essences d'arbres qui pourraient venir compléter la gamme d'espèces ligneuses susceptibles d'être mieux adaptées aux évolutions du climat. Les partenaires du projet dans le Grand Est sont l'ONF, le CNPF, les communes forestières et la Société Royale Forestière de Belgique.

10 NOUVELLES ESSENCES

Financé par l'Union européenne et la Région Grand Est, FuturForEst a comme vocation de tester le comportement de 10 essences « nouvelles ». Elles sont réparties dans 75 îlots de 1 à 2 hectares sur l'ensemble du Grand Est, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Ces installations sont réalisées dans un cadre strictement expérimental, adossé aux actuels programmes de recherche menés en forêt. FuturForest s'intègre et complète le réseau Esperense, dont l'objectif est d'améliorer la connaissance du comportement de nouvelles essences et provenances, dans différents contextes de stations forestières.

Les 10 essences choisies sont, pour les résineux, le sapin de Cilicie, le calocèdre, le sequoia *sempervirens*, le pin de Macédoine, le cyprès de l'Arizona ; et pour les feuillus, le liquidambar, le noisetier de Bizance, le chêne de Hongrie, le chêne des marais et le chêne pubescent.

Le choix des sites d'implantation des îlots s'est fait en concertation avec les gestionnaires et les propriétaires mais également après une analyse fine des conditions édaphiques, dans des parcelles exploitées consécutivement aux attaques de scolytes sur épicéa.

UN PROTOCOLE SANITAIRE STRICT

Pour se prémunir face aux importations d'éventuels pathogènes et pour empêcher toute pollution génétique avec les essences autochtones, un protocole sanitaire très cadré a été respecté. Les plants sont en godet et les îlots ont été systématiquement clôturés contre les cervidés. Le suivi des plantations est double : un suivi sylvicole (dégagements) et un suivi expérimental (mesure de la croissance...). La mise en place des dispositifs a été financée à hauteur de 90 % pour les propriétaires.

De façon à pérenniser les dispositifs, les propriétaires des sites s'engagent au suivi sylvicole, par la signature d'une convention technique et financière.

Le suivi des diagnostics, mis en place en place à l'automne 2020, donc avant les fortes chaleurs cet été, devrait fournir les premiers résultats en 2023.



Sylvain Gaudin © CNPF

OBJECTIF



Olivier Martineau © CNPF

3

“ Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois ”

ANIMATION TERRITORIALE
DONNEES
EXPERTISE TECHNIQUE

Animation territoriale



OBJECTIF



NOUS AURONS « DU PEUPLIER POUR L'AVENIR »

AU CNPF ÎLE-DE-FRANCE – CENTRE VAL-DE-LOIRE

En Centre Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire, moins de 50 % des peupleraies exploitées sont replantées. Pour faire face à cet enjeu, entre 2018 et 2022, le CNPF IFC a piloté un projet bi-régional d'envergure « Du peuplier pour l'avenir » (DPPA), financé par le Fonds stratégique de la forêt et du bois. L'objectif était de concilier le besoin économique de replanter, pour maintenir la ressource bois alimentant la filière de transformation locale, avec les enjeux environnementaux et paysagers sensibles de la vallée de la Loire (UNESCO) et ses affluents. Mobilisation, sensibilisation, animation et concertation locales ont conduit ce projet vers la réussite.

REPLANTER DURABLEMENT

Au total, le projet DPPA a permis la replantation de 340 ha de peupleraies, soit 60 000 peupliers. Les populteurs ont bénéficié d'une aide globale à la replantation de 5 €/plant, le projet apportant une aide complémentaire à la celle de la charte « Merci le Peuplier ». Cette subvention additionnelle était allouée sous condition du respect du cahier des charges local défini par les acteurs du territoire.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Le CNPF IFC a mobilisé et réuni l'ensemble des acteurs du territoire¹, chacun garant d'enjeux locaux interdépendants : filière peuplier, environnement et paysage. Deux années de dialogues et d'échanges collectifs (COFIL, sorties terrain, groupes de travail par thématique), parfois animés, ont permis de lever les blocages et de faciliter la collaboration inter-disciplines sur le territoire. Ainsi, les pratiques populières régionales ont été construites de manière collective, avec un approfondissement particulier sur des recommandations spécifiques aux enjeux Natura 2000.

PARTAGER L'AVENIR

L'ensemble de ces recommandations ont été présentées lors d'un colloque de restitution en 2021, suivi par plus de 150 participants. Un guide local « peuplier » a été publié cette année et propose aux populteurs des préconisations de bonne conduite des peupleraies, conciliant production de bois de qualité et respect de l'environnement et des paysages, adaptées au territoire ligérien.

RESTER DYNAMIQUE

Le projet s'est avéré exemplaire dans sa dimension multi-partenaire. D'ores et déjà, d'autres régions souhaitent reproduire son modèle (Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes...). En Centre Val-de-Loire, il est maintenant question de pérenniser ce système mis en place grâce au soutien financier de la Région dans le prochain « Cap Filière », et d'étendre son objet à la réhabilitation des nombreuses petites peupleraies abandonnées du territoire.

¹ Partenaires principaux du projet : associations Le Peuplier de Loire et Peupliers du Centre Val-de-Loire, CNPF BPdL, CNP, Fibois CVL et PdL, ONF, PNR LAT, Université de Tours. Autres acteurs associés au projet (liste non-exhaustive) : A2RC, A4 Nature, Angers Loire Métropole, Chambres d'Agriculture CVL et PdL, CEN PdL, Conseil Départemental 49, DDT CVL et PdL, DRAAF PdL, DREAL CVL, Entreprise Drouin, FNE PdL, Mission Val de Loire, LPO Anjou, Pays Castel Roussin du Val de l'Indre, SEPANT, etc.

Animation territoriale



UN FINANCEMENT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION DÉDIÉ AU DOUGLAS (PEI)

RENCONTRE AVEC **BRUNO BORDE**,
INGÉNIEUR EN SAÔNE-ET-LOIRE
AU **CNPF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



Louis-Adrien Lagneau © CNPF

POURQUOI AVEZ-VOUS TANT ŒUVRÉ POUR QUE CE PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI) VOIE LE JOUR ?

Au-delà de la passion que je porte pour cette essence et ses nombreux atouts, le douglas est une essence majeure dans notre région, tant pour la surface qu'elle occupe en forêt que pour le tissu d'entreprises qui en dépend. Qualifiée par certains « d'essence magique », des alertes sur ses faiblesses physiologiques voire dépérissements nous ont poussés à identifier ses limites au plus tôt, afin de prévenir les propriétaires et professionnels de la filière et proposer des adaptations de gestion intégrant le changement climatique. Les pistes de travail étant nombreuses (et donc coûteuses), le PEI est apparu comme une opportunité à ne pas manquer. Une des conditions du PEI était de s'associer avec des acteurs locaux de la filière, qu'ils soient privés ou publics : c'est ainsi que l'INRAE, l'IDF, l'Association futaie irrégulière et la Société forestière de la Caisse des dépôts ont accepté de nous suivre dans la démarche.

“ Ce projet a largement contribué à renforcer les liens entre le CNPF BFC, les propriétaires et les gestionnaires ”

été réalisées chez des propriétaires particulièrement motivés ; 15 essences différentes (dont 8 feuillues) ont été implantées et 10 schémas de mélange avec le douglas ont été testés. Enfin, le PEI a permis de mener des études complémentaires sur les zones de vigilance à l'échelle régionale, de contribuer à l'amélioration de Bioclimsol, de poursuivre des études pédologiques, de réaliser des mesures écophysologiques fines, de poursuivre l'expérimentation des nouvelles variétés, etc.

Ce projet a largement contribué à renforcer les liens entre le CNPF BFC, les propriétaires et les gestionnaires. Notre proximité avec les propriétaires et notre implication dans l'animation du CE-TEF Douglas ont permis une identification rapide des sites. Les plantations expérimentales font déjà l'objet de visites, accompagnées par nos soins ou non. Preuve que la thématique intéresse ! C'est une réelle satisfaction professionnelle et personnelle que de voir ces marques d'intérêt qui se poursuivent, même après la fin du financement.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CETTE EXPÉRIENCE PARTENARIALE ?

Le PEI a permis de faire un grand pas en avant en matière de travaux et d'études pour cette essence, dans un contexte de changement climatique. Ces travaux ont notamment consisté à mettre en place un réseau structuré de dispositifs destinés à la vulgarisation et à l'amélioration des connaissances. Ce réseau compte 74 parcelles d'âge et de traitements sylvicoles différents (irrégulier, régulier, mélanges, régénération), réparties sur un gradient climatique varié. 20 plantations expérimentales ont par ailleurs

QUEL EST DÉSORMAIS L'AVENIR DU PROJET ?

La suite du projet doit encore être précisée mais je ne doute pas de sa longévité car il correspond aux attentes et aux nombreuses questions concernant l'avenir du douglas en Bourgogne. Un suivi de tout ce qui a été installé s'impose, et nous ferons le maximum pour l'assurer. Cette thématique du douglas face au changement climatique intéresse au-delà des limites de la Bourgogne. Je reçois fréquemment des sollicitations de propriétaires, de groupements de développement ou d'établissements scolaires d'autres régions pour visiter le réseau de placettes et les plantations. Après un été 2022 à nouveau difficile d'un point de vue climatique et un marché du bois très volatil, les enseignements tirés des plantations mélangées vont être de précieuses sources d'information. L'avenir du douglas reste à écrire ou à réécrire !



4

“ Améliorer la performance de l’Établissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques

ORGANISATION
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
PARTENARIATS
ADAPTABILITÉ

5

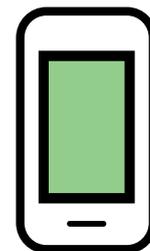
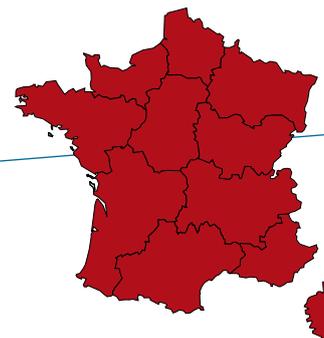
“ Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF

COMMUNICATION EXTERNE
COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIF



Transformation numérique



LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CNPF

À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CNPF

Le CNPF, à travers son service du développement numérique (SDN), a effectué en 2022 une refonte complète de ses sites Internet pour améliorer sa visibilité, la sécurité de ses données (RGPD) et la prise en compte des spécificités de chaque site.

REFONTE DES SITES « VITRINES »

La première action, menée depuis 2021, a été la mise à niveau du socle WEB :

- ➔ refonte complète des serveurs,
- ➔ mise à niveau technique de l'environnement du système d'information,
- ➔ intégration de la sécurité des sites et des données stockées.

Cette nouvelle plateforme bénéficie aux sites « vitrines » du CNPF : www.cnpf.fr (ainsi que ses déclinaisons régionales et l'intranet du CNPF), www.mesdemarches.cnpf.fr et www.laforetbouge.fr

Pour être plus réactif et faciliter la mise à disposition de nouveaux contenus, la refonte du site www.laforetbouge.fr a séparé deux fonctions (accompagnement de la gestion et aspects administratifs) :

- ➔ www.laforetbouge.fr contiendra les informations nécessaires pour que les propriétaires puissent mieux gérer leur forêt et interagir avec des partenaires forestiers ou d'autres propriétaires (avec la bascule des données déjà saisies par les propriétaires dans l'ancienne version) ;
- ➔ www.mesdemarches.cnpf.fr permettra de faciliter les démarches administratives des propriétaires forestiers.

TRANSFORMATION DE L'OUTIL MÉTIER

Le projet « SmartCNPF », rebaptisé « SECOIA » (pour Saisie et connaissances opérationnelles informatiques et administratives) en février 2022, a été initié par un financement de France-Relance en 2021 et consiste en une refonte complète des outils de gestion et de traitement des documents de gestion durable et d'expérimentation : cadastre, gestion administrative et technique, cartographie... La première phase a été une enquête de terrain auprès des agents pour comprendre les besoins ergonomiques, prendre en compte les nouveaux usages et comprendre les actions à mener pour harmoniser les saisies et données. La seconde phase se partage en trois grandes parties : développement, construction de l'infrastructure et conduite du changement. En parallèle de ce développement, le SDN étudie la migration des données pour que les utilisateurs retrouvent toutes leurs données. Cette partie est complexe car elle reprend l'évolution des données depuis le début de la digitalisation des informations des documents de gestion durable.

À noter : avec une demande croissante d'assistance sur les postes de travail, il a été nécessaire d'homogénéiser leur gestion. Le SDN a mis en place une plateforme pour installer automatiquement plusieurs postes en parallèle. Il est désormais possible de livrer un poste en 48 heures et d'intervenir à distance pour apporter une assistance plus performante au bénéfice des agents du CNPF !

Site	www.laforetbouge.fr	www.mesdemarches.cnpf.fr
Fonctionnalités	Connaître mes forêts	Dépôt des PSG et modifications associées (avenants)
	M'occuper de mes bois	Dépôts CBPS
	Trouver un professionnel	Formulaires de demande d'une copie ou d'un extrait de coupe dérogatoire
	Connaître le prix du bois	Déclaration de coupe d'urgence
	La bourse foncière conçue pour dynamiser la mise en vente des parcelles forestières	



Florent Gallois © CNPF

Communication interne

OBJECTIF



LES JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES : FORÊTS ET SOCIÉTÉ

À LA **DIRECTION GÉNÉRALE DU CNPF**

Les 23 et 24 mars 2022, le personnel, technique et administratif, et les élus du CNPF se sont réunis en Avignon pour échanger autour du thème « Forêts et Société » lors des journées techniques nationales 2022 (JTN), l'occasion de se retrouver et de partager à nouveau quelques moments de convivialité.

UNE THÉMATIQUE ACTUELLE

Le CNPF a participé aux Assises de la forêt et du bois, lancées en 2021 par le Premier Ministre et clôturées en 2022. Les conclusions de ces réflexions font clairement apparaître le thème « Forêts et Société » comme un enjeu majeur dans le deuxième volet intitulé « Le grand défi du dialogue, du partage des enjeux et des objectifs avec la société ». Les élus du CNPF l'avaient d'ailleurs inscrit dans la stratégie de l'établissement en 2021 avec un axe dédié à la communication. Les JTN 2022 avait donc pour objectif d'échanger sur ce thème-clé et de nourrir les réflexions par des apports issus du monde social et de celui de la recherche pour :

- ➔ mieux comprendre les enjeux et les représentations de chacun ;
- ➔ améliorer le dialogue entre forestiers et société en s'appuyant sur des outils de concertation et de médiation ;
- ➔ communiquer plus largement, notamment auprès du grand public.

DES JOURNÉES NOURRIES D'ÉCHANGES

Les échanges, c'est la raison d'être de ces Journées techniques nationales, événement interne au CNPF qui se déroule tous les 4 ans environ. Lors de cette édition, 320 personnels (techniques et administratifs) et élus du CNPF ont pu bénéficier de conférences puis échanger en ateliers. Des intervenants de grande qualité sont venus nourrir les réflexions :

- ➔ Marc-André Selosse (Muséum national d'Histoire naturelle) qui a posé la question « Comprendre l'écologie de la forêt : un atout pour l'avenir ? » ;
- ➔ Christine Farcy (SPW et Université catholique de Louvain) pour échanger sur les perceptions et représentations sociales de la forêt par la société ;
- ➔ Philippe Deuffic (INRAE) pour un point de vue sociologique sur les conflits actuels autour de la gestion forestière ;

- ➔ Philippe Barret (association Geysier) venu partager ses compétences pratiques en concertation ;
- ➔ Didier Heiderich (Président de l'Observatoire international des crises) pour son expertise sur la gestion des crises ;
- ➔ Charles Dereix (Président de l'association Forêt Méditerranéenne) avec son regard sur les relais de communication qui peuvent être existants ou à créer en dehors de la filière.

Les journées ont été animées par Nathalie Croisé, journaliste, et suivies par Meriem Fournier, Présidente du Centre INRAE Nancy Grand Est, en tant que "grand témoin". Elles se sont déroulées sous l'égide d'Anne-Marie Bareau, Présidente du Conseil d'administration du CNPF, et de Claire Hubert, Directrice générale. Chacun a pu repartir avec des exemples et des pistes de réflexions pour continuer d'avancer sur ce sujet-clé pour la gestion forestière de demain.

À RETROUVER DANS UN DOSSIER SPÉCIAL

Retrouvez un concentré de ces échanges dans le dossier de *Forêt-entreprise* n° 263 paru en 2022, avec un dossier complet sur le thème, coordonné par Camille Loudun du CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur. À lire en accès libre : l'introduction des JTN par Anne-Marie Bareau et la conclusion par Meriem Fournier !

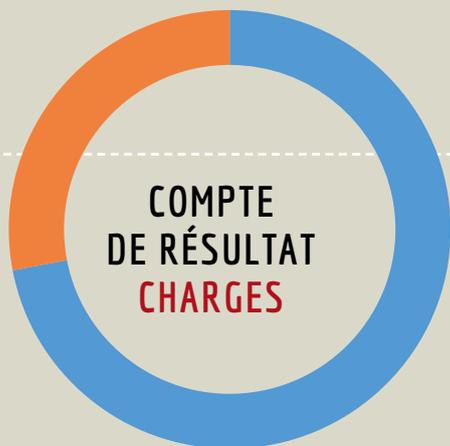
Egalement le dossier « Forestiers et société » du *Forêt entreprise* n° 257 piloté par Philippe Riou-Nivert, CNPF-IDF :



<https://bit.ly/fe-n263>



<https://bit.ly/fe-n257>

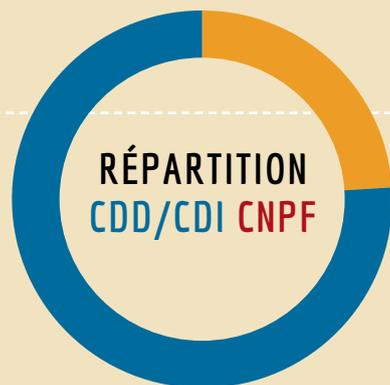


72 % : Charge de personnel
28 % : Autres

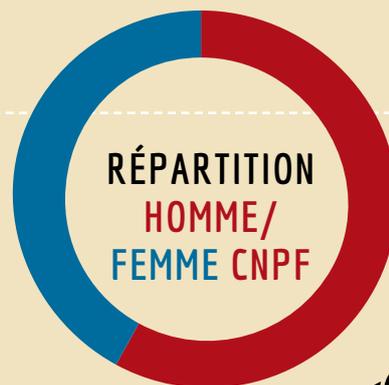


50 % : Subventions de l'État
29 % : Fiscalité affectée
14 % : Autres subventions
7 % : Autres produits

447 AGENTS
POUR 423,59 ETP



24 % : CDD
76 % : CDI et fonctionnaires



58 % : Hommes
42 % : Femmes

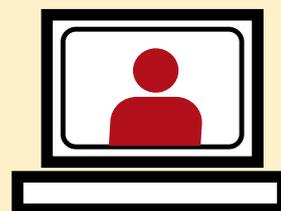


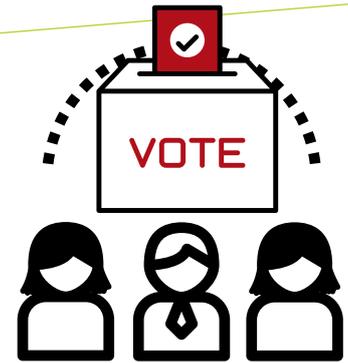
35 % en jours fixes
65 % en jours flottants

USAGE DU TÉLÉTRAVAIL

À partir de mars 2022, le CNPF a déployé une politique de télétravail, en concertation avec le Comité Technique. Si le télétravail de crise peut toujours être mis en œuvre en cas de besoin (crise sanitaire, grève des transports...), le télétravail « traditionnel » a maintenant pris sa place avec deux modalités : des jours fixes ou des jours flottants.

185 AGENTS
EN CONVENTION
DE TÉLÉTRAVAIL





PRÉPARATION DES ÉLECTIONS 2023

AU CNPF

Le CNPF est administré par un Conseil d'administration constitué très majoritairement de représentants des propriétaires forestiers, élus par les Conseils des délégations régionales du CNPF. Ces derniers sont eux-mêmes composés aussi très majoritairement de représentants élus par les propriétaires forestiers et leurs organisations représentatives tous les 6 ans. Début 2023, le CNPF a renouvelé les conseillers de ses délégations régionales. Ces élections sont très importantes pour la forêt privée, puisqu'elles permettent d'élire des représentants des propriétaires forestiers.

Ces propriétaires élus représentent l'Établissement au sein de nombreuses commissions officielles traitant de la politique forestière, de l'aménagement du territoire, de la gestion de la faune sauvage, de l'environnement et du paysage... Ils acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers, et pour défendre les enjeux de la forêt privée. Au sein des Conseils des délégations régionales du CNPF, ils ont également pour missions d'agréer les Plans simples de gestion (PSG), d'instruire les demandes de coupes extraordinaires, de statuer sur les documents de gestion durable et de déterminer les orientations de travail régionales du CNPF.

Les élections ont lieu tous les 6 ans et se déroulent en deux temps :

- ➔ les représentants des propriétaires forestiers sont élus par correspondance, au scrutin uninominal à un tour ;
- ➔ les représentants des organisations professionnelles sont élus par les collèges régionaux des organisations les plus représentatives.

Les étapes :

- ➔ Juin 2022 : le CNPF élabore un projet de liste électorale sur ces critères, pour chaque département, à partir des données cadastrales et des informations en sa possession. Les propriétaires étaient appelés à vérifier leur présence sur ces listes.
- ➔ Décembre 2022 : la déclaration des listes candidates pour les sièges de conseillers est finalisée auprès des préfetures. L'ensemble du matériel de vote est ensuite préparé puis envoyé à tous les propriétaires électeurs.

- ➔ Janvier 2023 : les propriétaires votent par correspondance pour le collège départemental.
- ➔ Février 2023 : le dépouillement du vote par correspondance des collèges départementaux est réalisé en région. Les résultats sont à retrouver sur les sites Internet de chaque délégation régionale, accessibles via www.cnpf.fr.
- ➔ Mars 2023 : le vote et son dépouillement pour les collèges régionaux sont réalisés.
- ➔ Mars/Avril 2023 : le Conseil de chaque délégation régionale peut prendre place officiellement et élire son ou sa Président(e) régional(e) ainsi que ses représentants au Conseil d'administration du CNPF.
- ➔ Avril 2023 : le Conseil d'administration du CNPF, formé notamment des représentants régionaux, élit son ou sa Président(e).

EN SAVOIR +

Retrouvez le nom des nouveaux élus au Conseil d'administration du CNPF à partir d'avril 2023 sur le lien suivant : <https://bit.ly/le-CNPF>

ORGANIGRAMME 2022



Présidente
Anne-Marie
BAREAU



**Directeur
général**
Roland de LARY

**Directrice des ressources
humaines et de la
communication**
Marie-Claude MUNSCHI



**Directeur administratif
et financier**
Vincent VIDEAU

Agent comptable principal
Patrick DRAN

Contrôleurs financiers
Odile LEMARCHAND
Alain CIROT

10 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente
Anne-Marie BAREAU
Directrice
Anne-Laure SOLEILHAVOUP



Bourgogne- Franche-Comté

Président
Raoul de MAGNITOT
Directeur
François JANEX



Bretagne - Pays de la Loire

Président
Guy de Courville
Directeur
Arnaud GUYON



Corse

Président
Daniel LUCCIONI
Directeur
Christophe BARBE



Nouvelle-Aquitaine

Président
Bruno LAFON
Directeur
Roland de LARY



Occitanie

Président
Yannick BOURNAUD
Directeur
Olivier PICARD



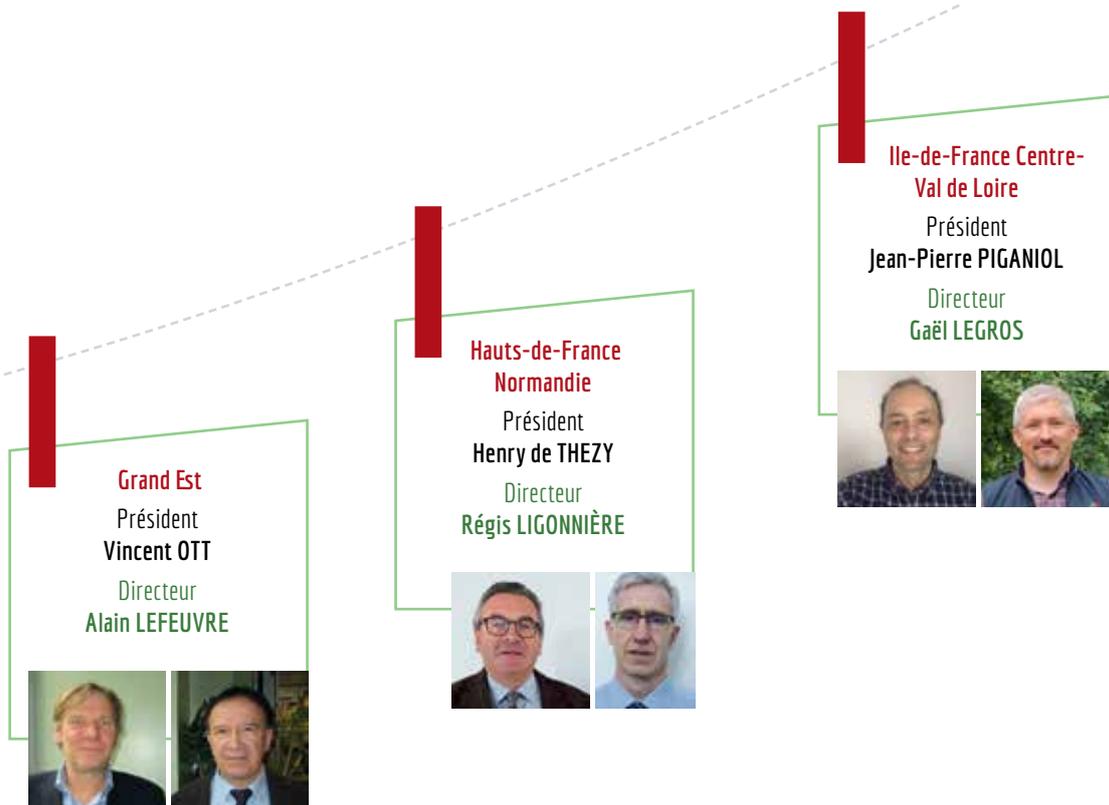
Provence-Alpes- Côte d'Azur

Président
Bruno GIAMINARDI
Directeur
Christophe BARBE

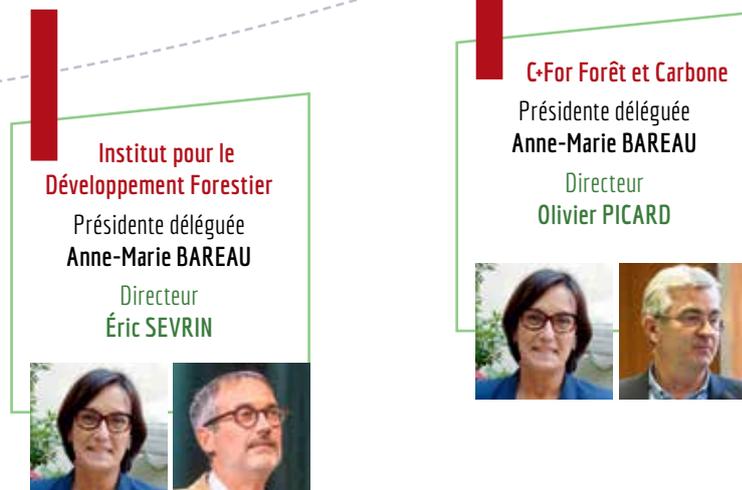




Retrouvez l'organigramme 2023 sur le lien suivant : <https://bit.ly/le-CNPF>



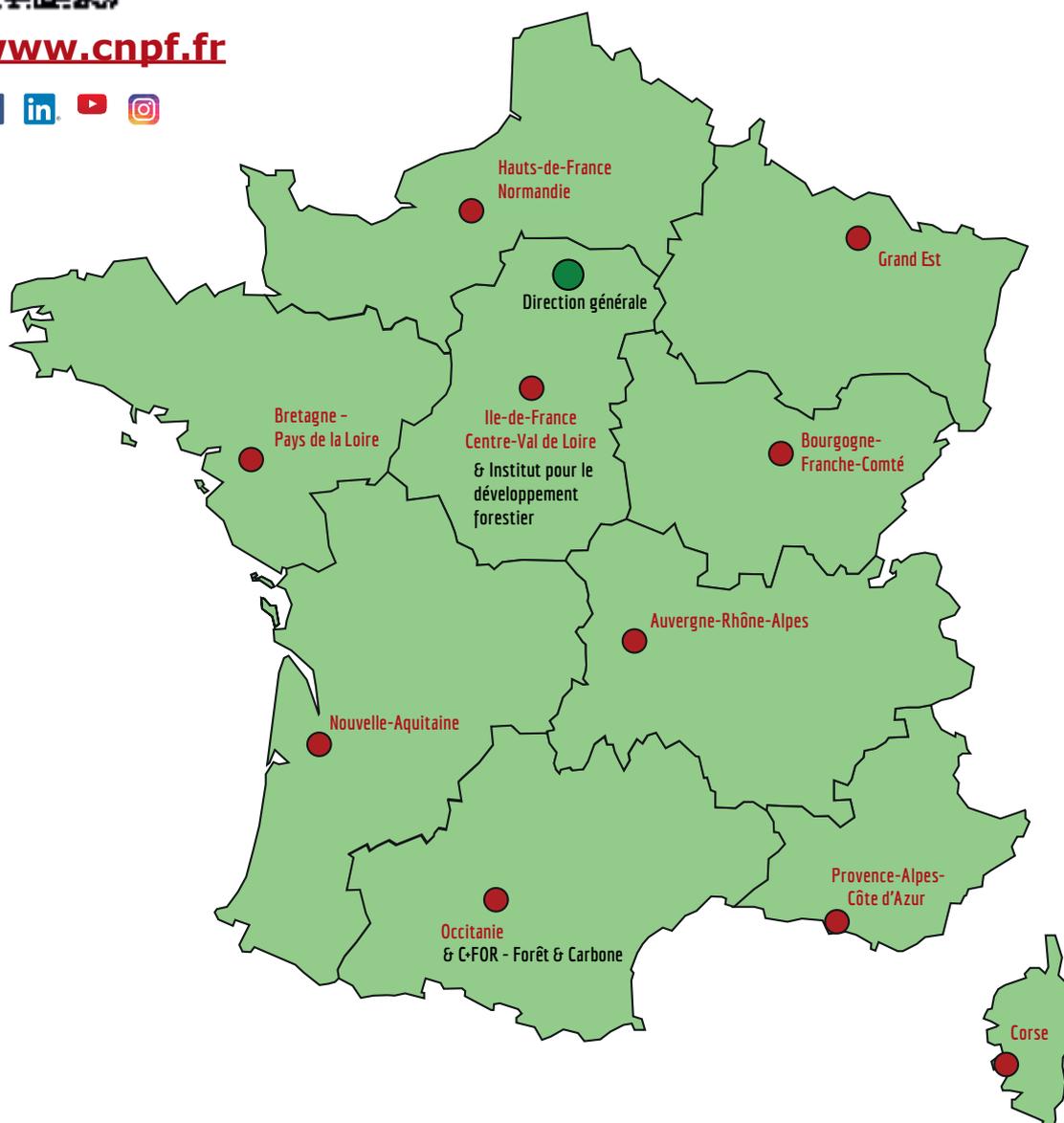
2 SERVICES D'UTILITÉ FORESTIÈRE



Retrouvez le CNPF au plus près de votre territoire sur www.cnpf.fr
et inscrivez-vous à notre lettre électronique en scannant ce QR code



www.cnpf.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF

Centre National de
la Propriété Forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 20 68 15

cnpf@cnpf.fr